expliquée. Tous ont concouru à le demande du terrain necessaire pour la ligne, tous sont prêts à le donner gratuitement à l'exception de 5 à 6. Tous sans exception, ont reconnu l'utilité d'une telle amélioration dans les communications tant pour le commerce en général que pour les produits de leurs terres. Cette entreprise, si elle réussit, comme il y a tout lieu de le penser, sera bien propre à rendre à notre ancienne capitale ce qu'elle a perdu en perdant le siége du gouvernement.

« J'ai l'honneur d'être,

« Monsieur, votre obéissant serviteur.

« CH. BÉGIN, prêtre. »

La grande assemblée de Tempérance a eu lieu hier au soir. Dès avant sept heures, une foule tellement grande se pressait dans la salle du Parlement qu'il nous a été impossible d'y avoir accès.

La Tempérance.

UN BEAU TRAIT.

En attendant un rapport des succès qu'a eu la prédication de M. le Grand-Vicaire MAILLOUX, à St Roch, il est bon de faire connaître le fait suivant qui peut-être sera oublié ou point connu. On sait que naturellement l'opposition que devrait rencontrer le plus généralement la Tempérance, qui fait main-basse sur le commerce des boissons fortes, devrait venir des hotelliers, aubergistes, marchands de toute nature qui débitent ces boissons. Ceux surtout qui en sont à leur début dans le commerce, qui fondaient leur avenir sur cette branche d'industrie, doivent éprouver plus de contrariété encore à céder aux besoins du temps, au cri général du peuple qui veut la tempérance. Or, malgré ces justes répugnances que doivent éprouver les personnes que nous venons de désigner ; malgré les sacrifices réels et plus ou moins coûteux qu'elles doivent subir en donnant la main à l'établissement de la Tempérance, il s'est trouvé dans St. Roch de Québec, treize jeunes marchands de boissons fortes qui d'eux-mêmes, s'exécutant de bonne grâce, et voulant donner le bon exemple à leurs confrères, sont venus prier M. le Grand-Vicaire Mailloux de convoquer une assemblée des aubergistes, et détailleurs de *boissons*.

Leur demande est toute simple : leur but si digne, si bien compris ! En voici l'expression :

« Québec, 20 février, 1849.

« Au Rév. Messire Alexis Mailloux,
Vicaire-Général.

« Messire,

« Nous les soussignés porteur de la présente Requête, nous prions humblement votre Révérence de convoquer pour aujourd'hui dans le cours de la journée, une assemblée des aubergistes et détailleurs de boissons fortes, afin de mettre fin à ce commerce *qui est la ruine du pays et de ses enfants.* »

L'effet immédiat et particulier de cette demande a été de convaincre 31 détailleurs de boissons que ce commerce était vraiment *la ruine du pays et de ses enfants.* Il a donc été abandonné sur le champ. On dit même que nos frères séparés secondent l'immense mouvement qu'a opéré, à St. Roch, en faveur de la Tempérance, la parole de plus en plus triomphante de M. le Grand-Vicaire Mailloux.

L'effet général de la démarche de nos 13 braves, a été l'éclatante victoire remportée à St. Roch, en trois jours. Victoire qui n'en fait plus supposer d'autres impossibles. Victoire qui en fait désirer une dernière et définitive, dont tous les éléments sont prets, et qui fixera la société de Tempérance aux yeux des plus incrédules comme œuvre divine dans son esprit, comme œuvre sociale dans ses immenses bienfaits, comme œuvre diocésaine dans la direction que le clergé en a pris avec un zele et une entente qui croissent tous les jours.

Un des plus grands bienfaits de cette société, à nos yeux, bienfait que les sociétés de colonisation partagent, c'est de créer, grâce à l'influence toute puissance encore de la religion sur le cœur des canadiens : c'est de créer, disons-nous, de l'*esprit public* parmi nous. On peut voir enfin évidemment que l'*union fait la force* et dans ces questions-ci, que la *force* se réalise pour le *bonheur* du peuple et pour l'honneur de la religion, à qui l'on doit cette union et cette force.

Le catholique canadien ne l'oubliera donc jamais, qu'il a dû et qu'il doit encore ses meilleurs jours et ses plus grands bienfaits sociaux à sa religion. Puisse-t-il s'en souvenir lui, du moins ! Puisse-t-il ne jamais être ce peuple faible, oublieux ou ingrat, que la religion a bercé, comme l'enfant dans les bras de sa mère, et qui, nourri de sa tendresse et de ses bienfaits, rejete cette mère, un jour, à la voix d'une courtisane qu'on appelle sacrilégement LIBERTÉ, mais qui n'est que son odieuse rivale, la LICENCE.

Ici, en effet par l'influence divine de la religion, le prêtre et le citoyen, se donnant franchement la main, élèvent la cité de la terre à son plus haut point de gloire pure et de vraie prosperité : l'harmonie de tous les intérêts légitimes s'établit : les passions font silence, parce que la *bonne volonté,* l'homme accepte avec joie le joug sacré de la raison divine. Donc, nous le répéterons, heureux jours où ces choses s'accomplissent ! Heureux peuple pour qui elles s'accomplissent !

A. B. C.

Correspondance.

Messire P——St. Isidore—12 mois.
Messire M——Douglass-Town.—15 mois.
Messire G——Malbaie.—Tout est bien.
W. R——Montréal. – Le paquet a été reçue ; une réponse prochainement.
H. R——écr. Isle Verte.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.
Alex. F——écr. N. P. do—journaux expédiés, votre abonnement datera de ce jour, ainsi que celui de M. Prosper M——Instituteur.

POST-SCRIPTUM.

L'*Europa* est arrivé à Halifax, mercredi à 5 heures p. m. Les nouvelles commerciales qu'il apporte sont très importantes.

MARIAGE.

Mardi dernier, à Beauport, par le révérend M. Lemoine, Zéphirin Perrault, écuyer, avocat, à Dlle Marguerite Dubuc, fille de M. Charles Dubuc, de Québec.

DÉCÈS.

A la Baie St. Paul, le 14 du courant, à 5 heures et demie du soir, Luce Adélaïde Delphine Tremblay, première fille de Denis Tremblay, écuyer, après une maladie de six mois soufferte avec un courage vraiment chrétien et avec une grande résignation à la volonté de Dieu, dans l'attente d'une vie infiniment heureuse.

Elle laisse un père et une mère inconsolables et un grand nombre de parens et amis dont elle avait l'estime, qui la regretteront longtemps. Ses obsèques ont eu lieu en l'Eglise de cette Paroisse, samedi le 17 du courant, en présence d'un très grand nombre de Demoiselles et une foule de Paroissiens accourus à cette triste cérémonie pour témoigner l'estime qu'ils avaient pour cette intéressante Demoiselle.

Au faubourg Saint-Roch, le vingt du présent, à l'âge avancé de 84 ans, Sieur Louis Couture, après une maladie de 15 ans, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.

Au faubourg Saint-Jean, le 20 du courant, à l'âge de 13 mois, Adjutor-Alphonse-Arthur, enfant de Sieur Michel-Côté.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné

PIERRE DROLET.

Québec, 16 février, 1848.

SOCIETE DE DISCUSSION DE QUEBEC.

La lecture du Pamphlet de J. C. Taché, écr., M. P. P., sur LE PEUPLE ET SES BESOINS, sera faite par un membre de cette société à la prochaine séance.

☞ Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. DION, Rue St. Valier.

Maison a Louer.

DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à Deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain.

—AUSSI.—

Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 16 février, 1849.

Batisses Wolfe.

A LOUER.

LE superbe magazin maintenant occupé par Mr. McGill, sellier, batisse Wolf, Rue St. Jean. s'adresser à

F. EVANTUREL.
Avocat.
No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

ALEXANDRE LANCOGNARD DIT SANTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignemens intéressans du soussigné à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU,

20 septembre 1848

JOSEPH LIONAIS
LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

Québec 22 Décembre 1848,

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH
ANCIENNE LORETTE.

CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernierement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est tres-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hotel St. Léon, son désir de plaire.

Huitres constamment en main

J. HOUGH.

N. B, Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St Anne, recevront l'attention immédiate.

rue St Anne }
12 janvier 1849 }

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et es plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour *tout le cours* que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame,) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du *Canadien* et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

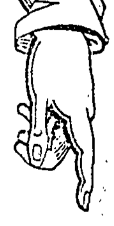

Ls. LEMIEUX,
RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE

RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de chez M. Bethel. *Cordonnier,*

vis-à-vis chez M. Ls. Bédeau, marchand.

Québec, 12 février, 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.
S'adresser à
P. V. BOUCHARD.

Québec 17 janvier 1849.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand.

W. Hamilton,
No. 63, rue St. Pierre,

Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 *Nov.* 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement des Incendiés, le 1er Decembre 1847, échera le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur General, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou comptable de la Banque leur livrera un certificat en double, l'un de ces certificats devra etre présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce qu'ils aient reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

Maitre d'Ecole demandé.

ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

CHS. LE TELLIER, écr.

Beaumont, 19 fev. 1849. *Président.*

LE SOUSSIGNÉ

VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships.

—AUSSI.—

Une quantité de lard fumé des Townships de la premiere qualité.

W. Le CHEMINANT,
No. 4. *Rue la Fabrique.*

Québec, 12 fevrier, 1849.

RACINES BULBEUSES

de l'etablissement de H. Lange et Fils,

HARLEM, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc.,

A VENDRE A TRES BAS PRIX, par

J. MUSSON.

Québec, 20 décembre, 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES
TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC,

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Etude de Mtre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent.

N. B — Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures

J. B. A. CHARTIER

Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire

Rue Sous-le-fort Basse-Ville, } **P. V. BOUCHARD,** QUÉBEC. { Rue sous-le-fort Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC—

Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelleteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI.—

600 paires de souliers d'orignal unis et brodés.
000 Meules de Caraquette, etc.

Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant,

Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE,

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,
QUEBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciments aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les informes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honorer, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 11 Aout 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

☞ Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent.

Québec, 15 Sept. 1858.

ACADÉMIE

de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Elèves, sous des Clercs de St. Viateur On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes :

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., géographiques, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

L'exiguité du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'intruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les colléges de cette province.

CONDITIONS :

Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS :

A. Fayard, cathéchiste formé, *directeur.*
L. G. Langlois, } catéchistes maneurs.
L. Vadeboncœur, }
J. Gardener, professeur d'Anglais
Enseignement 2s. 6d.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rév. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse.

Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH

METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(*Grand in*-12, *de* 108 *pages*)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-ouest, Halifax, Arichat, Charlottetown, Fréderickton, Terreneuve, et Vancouver.

AVEC

des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec :

ET AUSSI

L'épiscopat de France et des Etats-Unis.

Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug. Côté et Cie., et à l'Archevêché, par M. Alt. Plamondon

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d.

Québec 22 janvier 1849.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos,

Québec, 12 juin, 1848. { Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph

---

M. PATRY, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.

Québec, 25 février, 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des

DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS,

Bottes & Bottines de Drap,

PATRONS ELEGANTS.

ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien : Veau français verni, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers, Escarpins, Pantoufles, &c.

Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc, sur patrons nouveaux et gracieux.

N. B.—Il a constamment en mains un assortiment tres étendue de CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC, pour Dames et Messieurs.

Québec, 9 Février 1849.

Competition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arranger à

L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERCERIE

NO. 5, RUE ST. JEAN.

LE Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents dégrés et qualités : le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inferieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché ; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fourmillent d'avertissements — chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public ; on s'en sert comme d'un moyens artificiels pour tromper le public et en engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage ; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

☞ *On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'epicerie de M. Hall.*

Québec, 22 Décembre, 1849.